

Jeunesse en action 2007-2013

La Commission a définitivement adopté le nouveau programme Jeunesse pour la période 2007-2013. Il est doté d'un budget de 885 millions d'euros et entend mettre en œuvre au moins 35 000 projets d'échange de jeunes d'ici 2013 et 10 000 projets de volontaires par an.

Objectif :

Le programme Jeunesse en action vise à renforcer chez les jeunes le sentiment d'appartenance à l'Europe. Il contribue également à leur éducation au sens large et permet de développer leur sens de la solidarité et la compréhension mutuelle. Le programme s'inscrit dans la continuité des objectifs du processus de Lisbonne.

Les objectifs généraux sont les suivants :

- Promouvoir la citoyenneté active des jeunes
- Favoriser la compréhension mutuelle des peuples à travers les jeunes
- Soutenir les activités des jeunes et la capacité des organisations de la société civile dans le domaine de la jeunesse;
- Favoriser la coopération européenne en matière de politiques de jeunesse.

Qui peut participer ?

- Jeunes 13 à 30 ans
- Organisations et associations de jeunesse
- Travailleurs et animateurs de jeunesse
- Autorités publiques : collectivités territoriales
- Autres organisations non gouvernementales
- Autres institutions et individuels dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation non-formelle.

Le programme s'adresse aux jeunes 13 à 30 ans. Les bénéficiaires doivent résider légalement dans l'un des pays participant au programme. Une attention particulière sera accordée aux jeunes qui, pour des raisons d'ordre éducationnel, social ou autres ont le plus de difficultés à participer au programme.

Priorités du Programme : Citoyenneté européenne, Participation des jeunes, Diversité culturelle, Accès au programme des tous les jeunes, en particulier des jeunes défavorisés

Priorités annuelle: 2007: année égalité des chances pour tous, amélioration de la santé des jeunes, intégration sociale et diversité

Quelles actions ?

Le nouveau programme prévoit 5 types d'actions spécifiques pour mettre en œuvre les objectifs généraux et spécifiques.

Action 1 « Jeunesse pour l'Europe »

Celle-ci vise principalement à renforcer l'engagement actif des jeunes en soutenant la mobilité et les initiatives des jeunes, ainsi que leurs projets de participation à la vie démocratique.

Action 2 « Le Service volontaire européen »

Cette action vise à renforcer la participation des jeunes à différentes formes d'activités de volontariat, à l'intérieur et en dehors de l'UE.

Action 3 « Jeunesse pour le monde »

Cette action contribue au développement de la compréhension mutuelle et à l'engagement actif dans un esprit d'ouverture sur le monde. Cette action permet l'échange de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs avec les pays partenaires du programme.

Action 4 « Mesures de soutien »

Celle-ci vise à soutenir les organismes actifs au niveau européen et notamment le Forum de la Jeunesse. Elle permet de développer des mesures d'échange, de mise en réseau, de soutenir la formation, la stimulation de l'innovation et la qualité des actions des animateurs socio-éducatifs ainsi que de développer des partenariats avec des entités régionales ou locales.

Action 5 « Soutien à la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse »

Cette action vise à organiser le dialogue entre les différents acteurs du monde de la jeunesse, en particulier les jeunes, les animateurs socio-éducatifs et les responsables politiques, à contribuer au développement de la coopération politique dans le domaine de la jeunesse et à effectuer les travaux et les mises en réseau nécessaires à une meilleure connaissance du domaine de la jeunesse.

Pour ce qui concerne l'UE, toutes les actions sont éligibles.

Les dossiers sont à déposer auprès des DRDJS (Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports).